



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres techniques régionaux de la consommation

Question écrite n° 70328

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation financière du Centre technique régional des organisations de consommateurs (CTRC). Les CTRC sont chargés d'apporter aux associations de consommateurs une aide technique par la documentation, la formation et le soutien juridique. Ils ne dépendent que des subventions et il en résulte une certaine vulnérabilité. Lors du vote de la loi de finances pour 2001, une somme de 50 millions de francs a été attribuée au mouvement consommateur, répartie par tiers entre les associations de consommateurs nationales, les CTRC et les associations de consommateurs locaux. Le CTRC Lorraine a signé avec les représentants de l'Etat, pour l'exercice 2001, une convention lui attribuant une première partie de subvention de 165 865 francs et lui promettant un solde du même montant. Or le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a décidé le report sur l'année 2002 de 5 millions de francs sur les crédits destinés aux seuls CTRC. Cette décision représente pour le CTRC Lorraine un report de subvention de 132 865 francs. La situation de trésorerie du CTRC Lorraine est devenue de ce fait très alarmante. Dans ces conditions, il est très difficile au CTRC Lorraine de poursuivre sa mission. Il lui demande donc s'il entend revenir sur la décision du ministère pour donner aux CTRC et en particulier au CTRC Lorraine les moyens de fonctionner. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

Texte de la réponse

Le total des crédits d'aide au mouvement consommateur s'élève dans le budget 2001 à 7,72 millions d'euros. Il est prévu dans le projet de loi de finances pour 2002 de reconduire ce montant, ce qui confirme la volonté du Gouvernement de soutenir l'appui financier au mouvement consommateur, dont la vitalité témoigne du rôle social et économique joué par les associations de consommateurs. Dans le cadre de la régulation budgétaire intervenue en cours d'année, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a décidé un report sur 2002 de 0,76 million d'euros. Cette décision budgétaire est intervenue au moment du versement des dotations prévues pour les CTRC, et a donc pesé sur les subventions effectivement perçues par ces centres. La situation des CTRC pour faire face à ce report de crédits n'est pas apparue homogène. En effet, selon l'examen auquel la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a procédé au vu des documents financiers produits, la majorité des centres a disposé de réserves financières allant au-delà du fonds de roulement raisonnablement nécessaire dans le contexte des règles de financement public. Dans ce cas, l'utilisation des réserves financières disponibles a contribué à faire face à cette situation et à normaliser la gestion des CTRC. Toutefois, le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a demandé à ses services d'approfondir rapidement et individuellement la situation de chacun des centres concernés, et, sur la base du résultat de cet examen, a sollicité auprès du secrétariat d'Etat au budget une levée de report qui permette de faire face aux besoins avérés. Ainsi a-t-il été décidé une levée immédiate du report de 305 907 euros (soit 2 006 620 francs), somme correspondant à l'évaluation des besoins réalisée par la DGCCRF. Le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a annoncé cette décision favorable à une

délégation des CTCR reçue le 15 novembre 2001, et a demandé à la DGCCRF d'engager sans délai les versements correspondants, le centre technique régional de la consommation de Lorraine étant ainsi admis à percevoir un complément de 14 086,29 euros (soit 92 400 francs).

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70328

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7003

Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 97